



Montreuil, le 12 mars 2015

COMPTE RENDU DE LA CAPC N°5 du 12 mars 2015

Recours en évaluation des Contrôleurs

Les élus du SNAD CGT de catégorie B étaient convoqués ce jeudi 12 mars 2015 afin d'étudier les recours en évaluation des contrôleurs C2, C1 et CP.

Au préalable, le premier point de l'ordre du jour prévoyait l'adoption d'un PV précédent, **vote POUR de la CGT.**

Nous avons ensuite traité de la titularisation de deux contrôleurs stagiaires suite à prolongement de stage. Ils ont été titularisés avec effet rétroactif au 01/09/2014. **La CGT a voté POUR.**

Puis le Président de la CAPC a présenté un dossier de licenciement pour inaptitude définitive d'un collègue contrôleur stagiaire. Il nous a demandé de nous prononcer sur ce cas afin qu'il puisse bénéficier d'une affiliation rétroactive au régime général d'assurance vieillesse, ayant épuisé tous ses droits statutaires. Ce dossier a été longuement débattu et malgré le manque d'informations dû au secret médical, la **CGT a voté POUR** cette proposition afin de déclencher rapidement les solutions qui accompagneront cette mesure. Ce dossier nous a semblé très difficile à étudier (il nous a été donné la veille pendant notre préparation !), et nous avons rappelé au Président que ce genre de cas devrait être abordé bien en amont afin d'appréhender au mieux tous les éléments d'un dossier aussi sensible.

La séance de recours pour les contrôleurs de 2ème classe s'est ensuite déroulée.

6 dossiers ont été traités par la CAPC, **5** concernant uniquement le cadencement et **1** en phraséologie et cadencement. Ce dossier a été renvoyé à la direction interrégionale d'origine afin d'être revu, le Président estimant à jute titre que les appréciations étaient inadéquates. **3 mois** ont été alloués à des dossiers méritants. A noter que la CGT a attiré l'attention du Président sur un dossier, l'agent se voyant reprocher son jeune âge dans l'exécution de ses missions. Critère discriminant repris dans la note de cadrage de la DG sur l'évaluation datée du 2 janvier 2015. Le Président a admis l'erreur technique de ce CREP et s'est engagé à effectuer un rappel auprès de la hiérarchie locale.

La CGT a voté CONTRE les rejets des recours et **POUR** l'attribution de 3 fois 1 mois.

Nous avons alors étudié les recours des contrôleurs de 1ère classe.

9 dossiers étaient présentés, **7** en cadencement et **2** pour le cadencement et la phraséologie. **4 mois** ont été distribués mais les recours en phraséologie ont tous été rejetés par la parité administrative.

La CGT a voté CONTRE les rejets des recours et **POUR** l'attribution des 4 fois 1 mois.

Après cet exercice, le Président nous a demandé d'accepter une mise à disposition pour un agent, la **CGT a voté POUR**.

C'est ensuite aux dossiers des contrôleurs principaux qu'il fallait s'atteler.

Malgré l'heure avancée, nous avons commencé à traiter **4 dossiers** tous portés sur le cadencement. Aucun mois ne leur a été accordé. **La CGT a voté CONTRE** ces rejets. 13 dossiers de CP sont donc encore en attente de la prochaine CAPC des recours qui se tiendra le 12 mai 2015. Sans parler de ceux qui seront ajoutés à ce nombre d'ici là !

On voit bien que l'étude des recours est un exercice difficile car l'ensemble des mois disponibles pour la catégorie B (29 pour 2015) est distribué au fil des CAPC qui sont convoquées, sans que nous puissions étudier tous les dossiers dans leur ensemble. C'est pourquoi la CGT a réitéré sa demande de faire une seule et unique CAPC pour l'année, où tous les recours B seraient vus en même temps (voir notre déclaration préalable). Cette proposition ne semble pas déplaire au Président, qui a pris note. L'aspect pratique est cependant important à définir car il faudrait pour cela que les dossiers remontent en temps et en heure des DI. Cela demanderait beaucoup d'efforts de la part de nos collègues qui gèrent en région ces dossiers et ne maîtrisent pas forcément le calendrier des recours (date des CAPL, cas particuliers, ... etc).

Les élus du SNAD CGT tiennent à rappeler aux collègues l'importance d'assister aux entretiens d'évaluation annuels. C'est selon nous le moment propice pour échanger avec son chef direct. Cela permet surtout de veiller à ce que les appréciations phraséologiques qui sont apposées sur le CREP (Compte-Rendu d'évaluation) soient les plus conformes à la manière de servir. Lors de l'entretien, il est en effet recommandé de participer à l'élaboration de ces appréciations avec le chef direct. N'oubliez surtout pas de remplir la page 4, car en cas d'oubli, le Président s'appuie sur cette absence d'expression pour ne pas donner suite à vos recours. De plus, il est admis par l'administration que les appréciations sont de plus en plus importantes pour les passages de grade! Donc si vous n'êtes pas d'accord avec les termes employés, il faut les contester et le faire mentionner !

n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou questions sur l'adresse mail suivante :
CAPC5SNADCGT@gmail.com

Les élus B du SNAD CGT

Françoise RAYNAUD, titulaire CP CGT

Michel LAURENT suppléant CP CGT

Christophe RIBOULEAU, titulaire C1 CGT

Eric SIMON, titulaire C2 CGT

Nicolas LOMBARD suppléant C2 CGT

Josiane SOULA et Dominique BRU, experts désignés par la CGT.